



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2018 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 21 juin 2018

Présents : Line BARADUC, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Jean-Pierre MANCEAU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Eliane BERRON (pouvoir à M. FORTINON), Dominique FAUBET (absent au point 13), Christine FORESTIE (pouvoir à P. PEIGNEY), Marc GAUTHIER, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Anne-Marie PENEAU (absente au point 3), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : Didier CAZIMAJOU.

Membres en exercice : 43

Présents au début du Conseil : ..... 34  
dont suppléants : ... 1  
Absents au début du Conseil : ..... 9  
pouvoirs : ..... 4

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2018/127	Administration Générale - Modification du règlement intérieur de la CLECT	Le Conseil Communautaire approuve le règlement intérieur de la CLECT annexé à la délibération.	UNANIMITE
2	2018/128	Administration Générale - Composition de la CLECT	Le Conseil Communautaire désigne les conseillers municipaux suivants membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : - Arbanats : Daniel DUBOURG - Barsac : Dominique CAVAILLOLS, Anne-Marie PENEAU - Béguey : François DAURAT - Budos : Didier CHARLOT - Cadillac : Jocelyn DORE, Bernard DREAU, Corinne LAULAN - Cardan : Denis REYNE - Cérons : Jean-Patrick SOULE, Maguy PEYRONNIN, Jean-Noël CLAMOUR - Donzac ; Alain QUEYRENS - Escoussans : Jean-Jacques CHATELIER - Gabarnac : André MASSIEU - Guillos : Mylène DOREAU - Illats : Philippe DUBOURG, Patricia PEIGNEY - Landiras : Jean-Marc PELLETANT, Line BARADUC, Bruno TRENIT - Laroque : Sylvie PORTA - Lestiac-sur-Garonne : Guy MORENO - Loupiac : Lionel CHOLLON - Monprimblanc : Laurence DUCOS - Omet : Pierre LAHITEAU - Paillet : Jérôme GAUTHIER - Podensac : Bernard MATEILLE, Maryse FORTINON, Hervé GILLE, Eliane BERRON - Portets : Didier CAZIMAJOU, Jean-Claude PEREZ, Marie-Dolorès ANGULO - Preignac : Jean-Gilbert BAPSALLE, Daniel LABADIE, Bernard DANNEY - Pujols-sur-Ciron : Dominique CLAVIER - Rions : Jean-Claude BERNARD, Laurence MEUNIER - Sainte-Croix-du-Mont : Michel LATAPY - Saint-Michel-de-Rieufret : Marc GAUTHIER - Virelade : Pascal RAPET	UNANIMITE
3	2018/129	Administration Générale - Actualisation de la composition des commissions	Le Conseil Communautaire approuve les inscriptions aux commissions intercommunales et fixe la composition des Commissions selon le tableau annexé à la délibération.	UNANIMITE
4	2018/130	Administration Générale - Désignation des représentants au Syndicat	Le Conseil Communautaire désigne les membres suivants pour représenter la Communauté de communes au Comité syndical du SMDA : - Donzac : Jean-Patrick SOULE (titulaire), Alain QUEYRENS (suppléant)	UNANIMITE

		Mixte du Dropt Aval	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gabarnac : André MASSIEU (titulaire), Christophe MARTIN (suppléant)</li> <li>- Monprimblanc : Thomas DAUMEC (titulaire), Jean-Marie GALINEAU (suppléant)</li> <li>- Sainte Croix du Mont : Michel LATAPY (titulaire), Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).</li> </ul>	
5	2018/131	Budget - Budget Principal - Reprise de l'actif et du passif du Syndicat Mixte pour la Réalisation et la Gestion d'Aires d'Accueil des Gens du Voyage par la Communauté de communes Convergence Garonne	Le Conseil Communautaire approuve la dissolution du Syndicat Mixte pour la Réalisation et la Gestion d'Aires d'Accueil des Gens du Voyage au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 et décide la reprise de l'actif et du passif du Syndicat par la Communauté de communes Convergence Garonne, ainsi que l'ensemble de ses droits, obligations, et services attachés aux biens qui font l'objet du transfert tel que défini dans l'arrêté du Préfet de la Gironde. Il précise que la Communauté de communes reprend les résultats de l'exercice 2016 tels que figurant dans la délibération. Les restes à payer et à recouvrer sont transférés à la Communauté de communes Convergence Garonne. Il précise également que l'actif du syndicat, détaillé dans la délibération, est transféré dans sa totalité à la Communauté de communes Convergence Garonne. Il décide la conservation des archives du Syndicat par la Communauté de communes Convergence Garonne.	UNANIMITE
6	2018/132	Budget - Budget Principal - Décision modificative n°1/2018	Le Conseil Communautaire décide : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 300 514,90 € et réduits d'un montant de 140 391,00 € ;</li> <li>- Que les crédits en recettes de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 180 797,90 € et réduits d'un montant de 20 674,00 €.</li> <li>- Que les crédits en dépenses d'investissement sont ouverts pour un montant de 402 922,00 € et réduits d'un montant de 200 000,00 € ;</li> <li>- Que les crédits en recettes d'investissement sont ouverts pour un montant de 202 922,00 €.</li> </ul>	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4
7	2018/133	Budget - Budget OM Garonne - Décision modificative n°1/2018	Le Conseil Communautaire décide : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 10 315,00 € et réduits d'un montant de 10 315,00 € ;</li> <li>- Que les crédits en dépenses d'investissement sont ouverts pour un montant de 1 891,00 € ;</li> <li>- Que les crédits en recettes d'investissement sont ouverts pour un montant de 4 891,00 € et réduits d'un montant de 3 000,00 €.</li> </ul>	UNANIMITE
8	2018/134	Budget - Budget Zones d'Aménagement - Décision modificative n°1/2018	Le Conseil Communautaire décide que les crédits en dépenses de fonctionnement sont ouverts pour un montant de 80,00 € et réduits d'un montant de 80,00 €.	UNANIMITE
9	2018/135	Budget - Vote des taux des contributions directes - Délibération modificative	Le Conseil Communautaire décide que la délibération n°2018/135 annule et remplace la délibération n°2018/086 du 02 mai 2018. Il fixe les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 tels que définis dans la délibération ainsi que le taux CFE mis en réserve à 0.390 %. Il charge Monsieur le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux.	POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
10	2018/136	Ressources Humaines - Création au tableau des effectifs de postes à temps complet	Le Conseil Communautaire décide : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création, au tableau des effectifs de la collectivité, des emplois permanents à temps complets suivants : 1 poste d'Animateur Espace Naturel au Pôle Urbanisme et Environnement sur le grade d'Adjoint territorial d'animation (C1, C2 ou C3) ainsi que 4 postes de Directeurs d'ALE, ALP, APS au Pôle Enfance et Jeunesse sur les grades d'Adjoints territoriaux d'animation (C1, C2 ou C3) ; rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;</li> <li>- Que lesdits postes sont créés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;</li> <li>- Que les emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.</li> <li>- L'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.</li> </ul> Il autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.	UNANIMITE
11	2018/137	Culture - Demande de subventions dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle - Programme Au fil de l'eau 2018-2019	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, de l'IDDAC, et des Ecoles participantes à l'opération selon le plan de financement présenté dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à percevoir les participations des Ecoles ainsi que les subventions ou dons nécessaires au financement du projet ainsi qu'à signer tous documents afférents au projet. Il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.	UNANIMITE
12	2018/138	Culture - Autorisation de signature de la convention avec Vialarue	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat de co-organisation du festival « Rues et Vous » annexé à la délibération avec l'association VialaRue pour un montant de 112 346 euros et dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération sont inscrits au budget.	UNANIMITE
13	2018/139	Culture - Autorisation de signature de la convention avec la mairie de Rions et Musaraigne - Festival Rues et Vous 2018	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Musaraigne et la mairie de Rions en vue de l'organisation du festival RUES ET VOUS 2018.	UNANIMITE
14	2018/140	Déchets Ménagers - Autorisation de signature de la convention de	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de reversement du produit de la TEOM avec la commune de Cardan.	UNANIMITE

		reversement du produit de la TEOM par la commune de Cardan		
15	2018/141	Déchets Ménagers - Autorisation de signature de la prorogation de la convention relative à la gestion de la redevance incitative par le SEMOCTOM sur les communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la prorogation de la convention relative à la gestion de la redevance incitative avec le SEMOCTOM pour les communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions.	UNANIMITE
16	2018/142	Déchets Ménagers - Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2017	Le Conseil Communautaire adopte le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Ce dernier est transmis aux Maires des Communes membres qui en font rapport à leur Conseil avant le 30 septembre. Ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque Commune membre.	UNANIMITE
17	2018/143	Déchets Ménagers - Adoption des tarifs pour la vente de composteurs	Le Conseil Communautaire fixe le prix de vente des composteurs à 15 € et autorise Monsieur le Président à percevoir le montant de cette recette.	UNANIMITE
18	2018/144	Enfance et Jeunesse - Politique tarifaire des Accueils de Loisirs	Le Conseil Communautaire décide d'appliquer la politique tarifaire telle que décrite dans la délibération, à titre expérimental, aux Accueils de Loisirs de la Communauté de communes. Il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à l'application de cette politique tarifaire.	POUR : 36 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0
19	2018/145	Enfance et Jeunesse - Subvention de fonctionnement des multi-accueils à la société Eponyme	Le Conseil Communautaire décide d'attribuer à Eponyme pour l'année 2018 les montants des subventions de fonctionnement suivantes : Multi accueil d'Ilats pour un montant de 282 064 € ; Multi accueil de Portets pour un montant de 163 027 € ; Multi accueil de Preignac pour un montant de 187 062 €. Il autorise Monsieur le Président à inscrire cette somme à l'article 6574 (fonction 641) du budget de la Communauté de communes, à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter toutes les aides financières.	UNANIMITE
20	2018/146	Enfance et Jeunesse - Approbation du règlement intérieur des Accueils de Loisirs	Le Conseil Communautaire approuve le règlement intérieur des Accueils de Loisirs annexé à la délibération.	UNANIMITE
21	2018/147	Environnement - Modification de la demande de subventions 2018 pour la réalisation de l'année 7 du plan de gestion et de restauration écologique de l'Espace Naturel Sensible de l'Île de Raymond	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions pour le financement de l'année 7 du plan de gestion et de restauration écologique de l'Île de Raymond auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de la Gironde et de la DREAL Occitanie (FEDER) sur la base du plan de financement modifié présenté dans la délibération.	UNANIMITE
22	2018/148	GEMAPI - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent avec le SIETRA de la Pimpine	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du technicien rivière annexée à la délibération avec le SIETRA au profit de la Communauté de communes.	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
23	2018/149	Services à la population - Attribution d'une subvention à Cap Solidaire	Le Conseil Communautaire attribue une subvention à CAP SOLIDAIRE d'un montant de 7 279,50 €.	UNANIMITE
24	2018/150	SPANC - Autorisation de signature de la convention avec le Syndicat des 2 Rives de Garonne	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer convention avec le SIAE des 2 Rives annexée à la délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention.	UNANIMITE
25	2018/151	Urbanisme - Délibération modificative à la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Le Conseil Communautaire abroge la délibération n°2018/033 du 14 février 2018 portant nouvelle prescription du PLUi en raison de l'extension aux communes de Cardan et d'Escoussans. Il modifie la délibération n°2017/211 du 28 juin 2017 portant prescription du PLUi pour intégrer au projet les communes de Cardan et d'Escoussans et prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui couvrira l'intégralité du territoire communautaire. Il approuve les objectifs poursuivis comme exposés dans la délibération. Il approuve et met en œuvre les modalités de concertations, ainsi que les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté de communes comme exposées dans la délibération. Il décide de mettre en place, conformément au Code de l'Urbanisme, l'association des Personnes Publiques Associées, les consultations obligatoires et celles qui seront sollicitées. Il décide dans la mesure où la thématique de l'eau a été identifiée comme enjeu transversal et majeur, de développer un axe particulier dans le PLUi sur ce thème. Il autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne à signer tout acte, toute pièce, tout contrat ou avenant ou convention de prestations nécessaires pour mener à bien le PLUi et toute étude complémentaire sur la thématique de l'eau et à solliciter tout autre organisme privé ou public en vue d'obtenir une subvention ou participation financière pour toutes études nécessaires à l'élaboration du document. Il dit que la délibération sera notifiée aux personnes concernées, conformément aux articles L.132-7, L.132-9, L.132-10 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, qu'elle sera adressée, pour information, au Centre National de la Propriété Forestière en application de l'article R.113-1 du Code de l'Urbanisme et qu'elle fera également l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et dans les Mairies des Communes membres, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

26	2018/152	Urbanisme - Délibération modificative à la prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal	Le Conseil Communautaire modifie la délibération n°2017/290 du 13 décembre 2017 portant prescription du RLPi pour intégrer au projet les communes de Cardan et d'Escoussans et prescrit le Règlement Local de Publicité qui couvrira l'intégralité du territoire. Il approuve les objectifs poursuivis comme exposés dans la délibération. Il approuve et met en œuvre les modalités de concertation comme exposées dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne à signer tout acte, toute pièce, tout contrat ou avenant ou convention de prestations nécessaires pour mener à bien le Règlement local de publicité intercommunal et qu'elle fera également l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et dans les Mairies des Communes membres.	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner</li> <li>• Régies : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régies de recettes Culture / Festival Rues et Vous (régie temporaire, régisseur titulaire et suppléant, nouveaux mandataires)</li> <li>- Régie de recettes et d'avances Pôle Social / Loyers des logements d'urgence (avenant n°1)</li> </ul> </li> <li>• Délégation de pouvoirs à Philippe Dubourg relative aux Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant l'immeuble sis 22 rue des Micocouliers à Cadillac.</li> </ul>		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Dominique CLAVIER évoque un courrier émanant de la Préfecture relatif à la lutte contre les moustiques, suggérant que l'intercommunalité porte le projet. Il demande l'état d'avancée du dossier. Bernard MATEILLE indique que le traitement de ce dossier est en cours.</li> <li>- Monsieur Lionel CHOLLON rappelle que la Fête du Feu aura lieu Samedi 30 juin à Loupiac ; les élus y sont conviés.</li> </ul>		

A Podensac, le 03 juillet 2018,

Le Président,  
Bernard MATEILLE

